

## ARRETE DU MAIRE N°20230117

### REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT CHEMIN ETCHEVERRIA COURSE MARATHON DE BIARRITZ

Le Maire de la Commune de **BASSUSSARRY**,  
Le Maire d'Anglet

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**VU** le code de la voirie routière.

**VU** l'arrête préfectoral du 3 juillet 1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales.

**VU** l'arrête interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes.

**VU** la demande présentée le 13 mars 2023 formulée par M ZANON, Thierry, responsable de la sécurité du Marathon International de Biarritz, épreuve pédestre organisée par l'association « Biarritz Olympique Omnisport » domiciliée rue Cino des Duca à Biarritz.

**VU l'arrêté 20220254 du 18 avril 2023**

**CONSIDERANT** que l'organisation de cette épreuve peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains.

**CONSIDERANT** la nécessité de réglementer le stationnement sur la VC 41 Chemin Etcheverria

### ARRETE

#### **ARTICLE 1er :**

Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement de l'épreuve intitulée **Marathon International de Biarritz**, de réglementer le stationnement comme suit :

Vendredi 5 mai 2023 à 22 heures au dimanche 07 mai 2023 à 11 heures, le stationnement sera interdit sur la voie communale

#### **ARTICLE 2<sup>ème</sup> :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois à compter de sa notification.

#### **ARTICLE 4<sup>ème</sup> :**

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### **ARTICLE 5<sup>ème</sup> :**

Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- M. le commandant de la brigade de Gendarmerie d'Ustaritz,
- M. le responsable des services techniques et de la voirie

Fait à Bassussarry,  
le 04 mai 2023

Michel LAHORGUE.



Arrête n°20230117